

être poursuivis sans le consentement du ministre, mais s'il n'est pas agréable d'être passible de poursuites criminelles, il ne l'est guère plus d'en être exempté par la bienveillance du ministre. Personne ne devrait être tenu criminel, pour avoir fait une chose louable en elle-même et qui mériterait plutôt une récompense qu'un châtement.

Le ministre devrait accepter la proposition de l'honorable député de Pictou et déclarer ce bill applicable aux contributions de guerre. Donnez une définition des mots "contributions de guerre" et ne confondez pas les contributions avec l'association qui entreprend de prélever le fonds. Le ministre devrait aussi accepter la proposition si raisonnable de l'honorable député de Middlesex-Est (M. Glass). Nous devons tous rendre cette justice à l'honorable député, que son seul désir est de rendre le projet de loi aussi parfait que possible. Si le ministre se rend à ces demandes, je suis certain qu'il aura une loi qui atteindra le but désiré. Si au contraire, il insiste pour faire adopter le bill dans sa forme actuelle, il en résultera de la confusion; beaucoup de personnes se trouveront confondues avec les criminels, pour n'avoir eu d'autres intentions que de se dévouer pour prélever de l'argent afin de venir en aide aux victimes de la guerre.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Si je ne puis pas accepter les propositions de l'honorable député de Pictou et de l'honorable député de Saint-Jean, c'est qu'en appliquant les dispositions du bill aux contributions, et non aux secours, on changerait entièrement l'objet du projet de loi. Le bill ne vise pas les contributions; il tend à réglementer les associations qui sollicitent des souscriptions et l'on donne à ces associations le nom général d'"œuvres de secours", vu leurs fins charitables.

L'hon. M. PUGSLEY: Si le bill doit s'appliquer aux associations, pourquoi emploie-t-on le mot "fonds". Un fonds est une chose bien différente d'une association.

L'hon. sir THOMAS WHITE: L'honorable député est trop intelligent pour se laisser tromper un seul instant par son propre raisonnement. Il sait parfaitement que le mot "fonds" a deux significations, exactement comme le mot "secours". Un fonds peut signifier l'argent que possède une association et l'organisation elle-même peut porter le nom de fonds. Le Fonds patrio-

[L'hon. M. Pugsley.]

tique, par exemple, est le nom d'une association. Le fonds de la Croix-Rouge est le nom d'une autre association.

Par conséquent l'insertion du mot "fonds" dans le membre de phrase "œuvres de secours pour les victimes de la guerre" ne causerait pas d'ambiguïté. La présente loi s'occupe des œuvres, non des souscriptions qu'elles peuvent obtenir. Le projet a donné lieu à un débat d'une grande portée, édifiant et quelque peu décousu. Nous avons réussi à faire une chose: absorber le temps du comité de trois heures et demie à six heures—ce qui, actuellement, peut être avantageux. Je n'ai pas le dessein de poursuivre l'étude de ce projet de loi pendant la soirée; aussi je propose que la suite du débat soit renvoyée à une autre séance. Dans l'intervalle, je serai bien aise d'examiner s'il est nécessaire d'adopter l'amendement du représentant de Middlesex-Est concernant l'exemption accordée au culte. Je ne le pense pas.

L'hon. M. PUGSLEY: Je regrette vraiment que le ministre, en faisant la démarche très louable de proposer que la séance du comité soit levée, afin que puissent être étudiés les amendements suggérés, notamment celui du député de Middlesex-Est, soit retombé dans son habitude de gronder les membres du comité. Mon honorable ami déclare que nous avons réussi à absorber le temps du comité depuis trois heures et demie. Pourquoi le ministre nous consulte-t-il? Pourquoi soumet-il ces projets de loi à nos délibérations. S'il est convaincu que nous avons tort de discuter ces matières, je lui conseille de faire changer le règlement et de prescrire qu'il sera inutile de soumettre ces projets à l'examen du comité général, qu'ils seront adoptés au gré et sur la dictée du ministère. De cette façon, beaucoup de temps sera économisé et la volonté ministérielle sera accomplie au goût de mon honorable ami.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'y a aucun doute qu'il y aurait économie de temps.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre devrait réfléchir à cette proposition.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le comité général a son utilité et le représentant de Saint-Jean, comme tout autre membre de la Chambre peut prendre aux débats une part importante et avantageuse quand c'est son but. Je laisse à lui-même et au comité le soin de dire s'il poursuivait ce but cet après-midi lorsqu'il ergotait sur la définition de l'expression "œuvres de secours" et du mot "fonds". Je ne trouve pas à re-